



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat
Information (IVS)

Präsidium des Staatsrates
Information (IVS)



COMMUNIQUE POUR LES MEDIAS

6 septembre 2012

Revitalisation du marais d'Ardon - Chamoson Après trois ans de travaux, le marais se pare de tous ses atours

(IVS).- Le marais d'Ardon et de Chamoson protégé depuis 2005, est un des rares biotopes humides subsistant dans la plaine du Rhône; il joue à ce titre un rôle particulier dans la conservation de la biodiversité animale et végétale associée à ce type de milieu. Durant trois ans, d'importants travaux ont été réalisés afin d'augmenter la valeur de ce biotope, notamment par la création de plusieurs étangs. Le canton, par le Service des forêts et du paysage et avec le soutien de la Confédération, s'est associé aux communes et à Pro Natura pour mettre en oeuvre les mesures concrètes nécessaires à la revitalisation et à la mise en valeur de ce site.

Le marais d'Ardon et de Chamoson figure aux inventaires fédéraux des bas - marais et des sites de reproduction des batraciens d'importance nationale. Au bénéfice d'une mise sous protection depuis 2005, le site avait tendance à s'embroussailler et à s'assécher au détriment de plusieurs espèces typiques des milieux humides (martin-pêcheur, crapaud sonneur, écrevisses indigènes, grande douve). Des mesures de renaturation et de mise en valeur se sont avérées indispensables pour réaliser les objectifs de la mise sous protection.

Des travaux conséquents ont ainsi été réalisés depuis 2009, les interventions ne pouvant être réalisées qu'en hiver vu la sensibilité du site. Ces travaux ont été suivis par un groupe d'accompagnement formé par les représentants des deux communes concernées, Pro Natura, le canton et les entreprises mandatées.

Concernant la gestion du site, une pâture très extensive est prévue afin d'éviter un nouvel embroussaillage. Pour ce faire et grâce à la bonne collaboration avec l'exploitant du site, l'entretien du marais sera désormais effectué par des vaches écossaises.

Dans une perspective de développement durable, la mise en valeur du site a consisté à aménager des points d'observation et un sentier pour le public. Agrémenté d'éléments didactiques, ce parcours permettra de sensibiliser le visiteur aux enjeux liés à la protection de la nature.

Grâce à ces mesures concrètes, le DTEE, par le Service des forêts et du paysage, s'implique afin d'assurer une place déterminante pour la nature dans la plaine du Rhône, en revalorisant les éléments existants.

***Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous adresser à :
Michèle Burgener, biologiste au Service des forêts et du paysage
(027 606 32 21 ou 079 401 17 58)***

